

Communiqué de presse

Le Mouvement des AMAP interpelle les pouvoirs publics

pour le maintien des livraisons alimentaires en AMAP pendant le couvre-feu !

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ont prouvé leur utilité lors des derniers confinements, en **apportant des solutions locales d'approvisionnement de denrées alimentaires de qualité et en garantissant une continuité de débouchés économiques pour les paysan.ne.s**, tout en respectant les règles sanitaires recommandées.

Il y a plus de 2000 AMAP en France à ce jour, ce qui représente plus de 100 000 foyers et 5000 paysans. Les réseaux d'AMAP ont accompagné beaucoup plus de création d'AMAP cette année que les années précédentes. **Cette croissance est une réponse concrète aux enjeux de transition écologique, de souveraineté alimentaire et de solidarité, identifiés comme prioritaires par le gouvernement dans son plan de relance pour les années à venir.**

Cependant, aujourd'hui les livraisons en AMAP sont menacées par l'établissement d'un couvre-feu à 18H. Même si les paysan.ne.s pourront utiliser la dérogation pour motif de déplacement professionnel, les amapien.ne.s, eux (tous bénévoles et pour la plupart actifs) ne pourront pas se rendre aux livraisons.

De plus, si les livraisons sont décalées, les paysans, livrant plusieurs AMAP le même soir, ne pourront pas toutes les assurer. Le risque est donc de se retrouver dans une **situation catastrophique pour les paysan.ne.s avec une production impossible à écouler et la perte de débouchés.** Les amapien.ne.s seraient, quant à eux, contraints de trouver d'autres modes d'approvisionnement, quitte à se tourner vers les grandes surfaces en amplifiant les files d'attente, et les risques de contamination.

Dans les départements déjà concernés par un couvre-feu à 18h, les AMAP tentent de s'organiser en urgence, en avançant leurs horaires de livraisons, ou en les déplaçant le week-end **mais la situation est intenable sur la durée et très compliquée pour les distributions situées dans les centres urbains.**

Le Mouvement des AMAP appelle donc les pouvoirs publics à prévoir une dérogation permettant aux AMAP et à l'ensemble des circuits de vente directe, de poursuivre leurs livraisons alimentaire, hors domicile, pendant le couvre-feu, et ainsi assurer une continuité de partenariat entre paysan.ne.s et consommateur.rice.s.

Mobilisons-nous pour l'Agriculture Paysanne et Citoyenne !

